

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le six février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, PASTOT, LANGLET, TASSIN, RAJAONARIVELO, BEURDELEY, Mmes BALITOUT, SALSO GROSSHENNY, MONFORT, FRETE, SMITS, ZIRELLI, MM. TOULLIC, HAVEZ, DAMIEN, Mmes BOULEFROY, DRELA, GENERMONT, VANDENBROM, CUZY, OSTER (arrivée à 19h30), DACQUIN, GRANDJEAN, MM. POTET, SELLIER, BELLOT, M. LASCHAMP qui était représenté par Monsieur PATRON, MM. CESCHINI, ALLARD, COPPIN, BONNETON, RICARD, PILORGE,

ETAIENT REPRESENTES : Madame ENGELEN qui avait donné pouvoir à Madame VANDREBROM, Monsieur FLAMANT qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PILORGE, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur CESCHINI, Madame FOURE qui avait donné pouvoir à Madame BOULEFROY, Monsieur BONNARD qui avait donné pouvoir à Madame OSTER

ABSENT EXCUSE : Monsieur PRUVOT

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame RIVAS, Responsable financière,

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame SMITS Sylvie

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 12 décembre 2016.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Reconduction de la journée « Inter villages » 2017

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion des 20 ans de la CC2V, habitants et élus du territoire ont pu s'affronter amicalement autour des jeux inter villages créés pour l'occasion.

Environ 160 participants et plus de 200 spectateurs ont fait, de cet événement, une réussite.

Monsieur CUELLE et les élus de la commune de Montmacq ont sollicité la CC2V pour accueillir une nouvelle opération fin juin 2017.

Il est donc proposé de reconduire les jeux inter villages dans cette commune. La CC2V organisera cette manifestation. Quant à la ville de Montmacq, elle proposera un repas champêtre et un feu d'artifice pour clôturer la journée.

Arrivée de Madame OSTER

1.2 Budget « Musée Territoire »

Monsieur le Président explique que le budget « Musée Territoire 14/18 » est basé sur l'adhésion de 4 Communautés de Communes suite à la fusion de la CCPVA avec la nouvelle Communauté de Communes de Retz en Valois (30 000 habitants).

Le Président de cette nouvelle Communauté présentera, à sa nouvelle assemblée en mars 2017, le projet d'adhésion au Musée Territoire.

Il est prévu, dans l'attente, un déplacement des élus des 4 Communautés de Communes à Villers-Cotterêts pour promouvoir le dispositif. Les techniciens se sont déjà rencontrés pour préparer cette adhésion.

Pour ne pas retarder le projet, il faut cependant que les 4 communautés de communes votent un budget.

S'agissant du BP 2017, la CC2V porterait les actions de communication ainsi que l'emploi de la coordinatrice (embauchée en décembre 2016).

Il est prévu une action phare en 2017 sur la thématique « sport » pendant la période 14/18 (action vers les collégiens des différents territoires) et une première avance de 40 000 € sur les événements de 2018.

Pour rappel, trois commémorations auront lieu en 2018 (budget de 120 000.00 €). La première commencerait au printemps à Villers-Cotterêts (réhabilitation de la tour MANGIN) et se terminerait par une commémoration relative à la libération de Noyon à l'automne.

Les accords de participation n'ont pas été confirmés par nos partenaires institutionnels. La participation de la CC2V à hauteur de 28 000.00 € ne prend donc pas en compte les recettes prévisionnelles.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le budget « Musée Territoire ».

1.3 Budget Pays Sources et Vallées

Monsieur le Président rappelle que le Budget du Pays Sources et Vallées pour 2017 prend en compte, comme chaque année, les charges de fonctionnement et les actions spécifiques :

- Etude circuits courts alimentaires
- Classe d'eau
- Report de l'étude GEMAPI

La participation prévisionnelle de la CC2V s'établit à 42 000.00€.

Concernant l'étude sur les circuits courts, le bureau d'études vient d'être choisi et le comité de pilotage va donc pouvoir se mettre en place.

La prochaine réunion est prévue le 3 mars 2017.

Le Lycée horticole de Ribécourt-Dreslincourt est très intéressé par ce projet et souhaiterait travailler sur deux projets :

- La mise en place d'une micro ferme
- Le travail de bio maraîchage

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le budget du Pays Sources et Vallées.

1.4 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat

Monsieur le Président explique que, depuis 1996, la Communauté de Communes des Deux Vallées distribue aux élèves du territoire, scolarisés dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT un colis de fournitures scolaires de base et 1 cahier de travaux dirigés anglais ou allemand.

Pour les élèves recevant une éducation spécialisée ne pouvant être dispensée dans les collèges de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT mais dans les sections spécialisées des collèges Louis Pasteur de NOYON et Claude Debussy de MARGNY-LES COMPIEGNE et pour les élèves domiciliés à VANDELICOURT, scolarisés au collège de RESSONS SUR MATZ, un bon d'achat de 30 € leur sera remis.

Madame GRANDJEAN demande si le choix du cahier est toujours une demande des professeurs car, aujourd'hui, les collèges travaillent de plus en plus avec l'outil numérique.

Monsieur LEFEVRE prend note. Un courrier sera envoyé à chaque directeur d'établissement pour connaître leur choix.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de reconduire la distribution de fournitures scolaires aux collégiens.

② Ressources Humaines

2.1 Création d'emploi

Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1ère classe, suite à l'obtention du concours d'un agent des services techniques.

Il est précisé que l'emploi d'Adjoint Technique de 2ème classe sera supprimé ultérieurement.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer l'emploi d'Adjoint Technique de 1ère classe.

③ Finances

3.1 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2017 malgré la problématique financière :

- Taxe d'habitation	6.84%
- Taxe foncière bâti	8.69%
- Taxe foncière non bâti	24.92%
- Cotisation foncière entreprises	7.31%

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les taux d'imposition pour l'année 2017.

3.2 Budget Primitif 2017 - budget général

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur LEFEVRE pour l'explication du budget 2017.

Monsieur LEFEVRE explique que, dans l'attente de l'affectation des résultats et donc du vote du Compte Administratif (CA) 2016, le BP 2017 est proposé avec l'inscription d'un emprunt de 4 373 474.00 € pour équilibrer la section d'investissement et la non inscription de la subvention de 1 962 303.00 € du BP général pour équilibrer le budget annexe « Parc d'activités des Deux Vallées ».

Le résultat de clôture de l'exercice estimé à 6 914 438.00 € permettra, lors du vote du CA 2016, d'annuler, d'une part cet emprunt d'équilibre et d'inscrire, d'autre part, en fonctionnement, la subvention au « Parc d'activités ».

Il est nécessaire de rappeler que cette subvention d'équilibre pour le budget annexe du « Parc d'activités » prend en compte l'intégralité des acquisitions foncières (800 K€), le diagnostic préventif archéologique (40 K€) et la première tranche de travaux (1 150 K€). Pour information, un protocole d'accord a été signé avec la moitié des propriétaires. Concernant le reste des propriétaires, une procédure d'expropriation est en cours, le juge s'est déplacé dernièrement et l'audience aura lieu courant février.

S'agissant de l'estimation des moyens en fonctionnement, les prérequis suivants ont été pris en compte :

- Augmentation des bases fiscales de 0.4%,

En effet, même si les taux n'augmentent pas en 2017, les bases, chaque année, augmentent (décision de l'Etat).

- Diminution de moitié de la contribution à la réduction du déficit public (105 000.00€ au lieu de 235 000.00 €),
- Stabilité du FPIC (245 000.00 €).

S'agissant de l'estimation des dépenses de fonctionnement, il est à noter :

- Une augmentation de 11% des charges de personnel
 - o Montée en puissance du service « eau »
 - o Portage de l'emploi « Musée territoire »
 - o Succès du bateau promenade (contrat sur 10 mois)
- Une étude pour l'agrandissement du Musée et des projets éligibles au dispositif LEADER (film + exposition photos) : 20 000.00 €
- Une étude INERIS avec un plan en 3D pour les carrières de Montigny : 12 000.00 €
- Une participation en fonctionnement des deux collèges du territoire (piscine, gymnase, fournitures scolaires et subvention aux associations) : 275 000.00€
- Une augmentation de la TGAP pour l'enfouissement (20.08 à 23€ la tonne en 2017)
- Une participation intercommunale au SDIS 853 385.00 €
- Une participation au fonctionnement et projets de l'Office de Tourisme : 110 000.00 €
- Le financement d'un nouveau service eau (SPANC, GEMAPI, eau potable et assainissement, Contrat Global Eau) : 240 000.00 € avec des financements extérieurs de l'ordre de 157 000.00 €
- L'entretien et l'animation aux « étangs de le Plessis Brion » : 10 000.00 €
- L'adhésion à l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée : 15 000.00 €

S'agissant de l'estimation des dépenses d'investissement, il est à noter :

- Une provision en autorisation de programme de 4 878 635.00 € pour la piscine intercommunale (report des CA précédents)

Il est à noter que la Région ne s'est pas encore positionnée sur le montant de l'aide.

- Dernière tranche de la desserte industrielle : 381 000.00 € (Il s'agit de la construction du rond-point)
- Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la voirie de Pimprez : 281 000.00 €.

Le bureau d'étude a été retenu, il s'agit de l'entreprise SECT. C'est une opération neutre. La CC2V engage les frais mais se fera rembourser par la ville de Pimprez.

- Remplacement du compacteur mobile à la Déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt : 150 000.00 €
- La réfection du parking de la CC2V : 70 000.00 €
- La rénovation des plafonds du siège de la CC2V (malfaçons réglées dans le cadre d'un contentieux) : 15 000.00 €
- Aménagement (travaux et mobilier d'accueil) autour du ponton du bateau : 30 000.00 €
- Deuxième tranche d'aménagement aux étangs de le Plessis Brion (panneaux, jeux et signalétique) : 25 000.00 €
- Renouvellement annuel des bacs pour les déchets : 45 000.00 €
- Deuxième tranche du pôle jeunesse : aménagement extérieur : 14 000.00 €
- Projet d'acquisition de deux balayeuses automotrices pour mettre à la disposition des communes : 26 000.00€

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget primitif 2017.

1.3 Budget Primitif 2017 – Budget annexe pépinière d'entreprises

Monsieur le Président explique que 30% des recettes viennent des loyers, le reste vient de la subvention d'équilibre. Il est prévu pour 2017 des travaux d'accessibilité et des travaux d'aménagement du parking.

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* *Section de fonctionnement* : 98 475.00 €

* *Section d'investissement* : 64 600.00 €

Les locaux sont occupés à plus de 80%. Beaucoup de départs ont été constatés en début d'année, les entreprises étant arrivées au terme de leur location (délai maximum de 4 ans).

Une nouvelle activité relative à la formation pour la fabrication de meubles en carton vient de rejoindre la pépinière.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget annexe de la pépinière d'entreprises.

1.4 Budget Primitif 2017 – budget ZAC d'activités des Deux Vallées

Monsieur le Président explique que le Budget annexe 2017 du Parc d'activités des Deux Vallées s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* *Section de fonctionnement* : 3 977 106.00 €

* *Section d'investissement* : 1 997 303.00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le Budget annexe du parc d'activités.

1.5 Subventions diverses

Monsieur le Président propose d'attribuer aux différentes associations et différents organismes les subventions suivantes :

Comité Œuvres Sociales Personnel	22 890.00 €
FSE CES RIBECOURT	2 851.24 €
FSE CES THOUROTTE	3 101.34 €
UNSS CES RIBECOURT	1 092.85 €
UNSS CES THOUROTTE	1 555.17 €
Activités sport de haut niveau	10 000.00 €
Communes pour fêtes locales	19 550.00 €
Pardon de la Batellerie	4 000.00 €
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000.00 €
Plate Forme d'Initiative locale	21 100.00 €
Association « La Machemontoise »	12 000.00 €
Association les Mariniers	900.00 €

Il est précisé que ces montants seront directement intégrés dans le budget.

Monsieur PATRON demande s'il est prévu d'attribuer une subvention aux « RESTOS DU CŒUR » .

Monsieur le président explique qu'ils sont subventionnés au titre de la réserve parlementaire pour des travaux au niveau départemental.

De plus, certaines communes du territoire, notamment la ville de Thourotte, versent également des subventions.

1.6 Demande de subvention pour l'étude de faisabilité de la piscine intercommunale

Monsieur le Président explique que la vocation première de cette piscine sera l'apprentissage de la nage mais l'équipement devra répondre aussi bien aux besoins des écoles que des associations sportives et des habitants du territoire et des environs.

Afin d'engager la construction de la piscine intercommunale, la Communauté de Communes souhaite recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant la définition du projet.

La mission se décompose en deux phases : les études préalables et l'analyse du mode de gestion de l'équipement.

Un groupe de travail sera mis en place regroupant plusieurs institutions et notamment des usagers.

Il est proposé de solliciter une participation financière de l'Etat et de la Région pour le financement de cette étude selon le plan de financement suivant :

- Région : 30%
- Etat (FNADT) : 50%
- CC2V : 20%

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention pour l'étude de faisabilité de la piscine intercommunale selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

1.7 Demande de subvention au titre de la « réserve parlementaire »

Monsieur le président explique que, parfois, des communes font des demandes de subvention au titre de la réserve parlementaire mais il arrive que le dossier soit rejeté.

Dans cette configuration, il convient de retrouver un dossier de demande de subvention à représenter dans les trois jours pour ne pas perdre l'enveloppe prévue.

Dans ce sens, Monsieur le Président propose de monter plusieurs dossiers sur les travaux 2017 au cas où des dossiers seraient rejetés.

Il est possible que ces demandes ne soient pas présentées.

Il est proposé les plans de financement suivants :

- **Remplacement du compacteur mobile de la déchetterie de Ribécourt-Dreslincourt :**

Coût de l'opération : 117 200 € HT

Réserve parlementaire : 58 600 € (50%)

CC2V : 58 600 € (50%)

- **Travaux de réfection du parking du centre administratif :**

Coût de l'opération : 56 629 € HT

Réserve parlementaire : 28 314.50 € (50%)

CC2V : 28 314.50 € (50%)

- **Achat de deux balayeuses pour le désherbage :**

Coût de l'opération : 20 800 € HT

Réserve parlementaire : 10 400 € (50%)

Agence de l'eau Seine Normandie : 6 240 € (30%)

CC2V : 4 160 € (20%)

- **Travaux d'aménagement du parking de la pépinière d'entreprises :**

Coût de l'opération : 45 869.87 € HT

Réserve parlementaire : 22 934.93 € (50%)

CC2V : 22 934.94 € (50%)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de solliciter les demandes de subventions ci-dessus énoncées.

II Aménagement territorial – Urbanisme

1.1 Déviation de la canalisation gaz à Ribécourt Dreslincourt

Monsieur LANGLET explique que dans le cadre du projet de canal Seine-Nord Europe, il est prévu un élargissement du canal latéral à l'Oise à Ribécourt-Dreslincourt. Cet élargissement impacte la canalisation GRTgaz qui traverse le canal dans la structure du pont de la RD40 qui doit être déposé et reconstruit par VNF. Cette déviation de canalisation de transport de gaz est soumise à une demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter. De plus, GRTgaz demande la déclaration d'utilité publique pour ce projet. Ainsi, la Communauté de Communes est consultée pour donner son avis sur ce dossier.

Le projet, estimé à 4.4 millions d'euros, concerne 1 995 mètres de canalisations qui seront enterrées à 1m de profondeur et 3 postes de livraison (Hexion, GYPEX et la commune de Bailly). Les canalisations mises hors service seront maintenues en place avec remplissage si elles se trouvent en dehors de l'emprise du Canal Seine Nord Europe ou

déposées par l'entreprise qui réalisera les travaux du canal si elles se situent dans son emprise.

L'étude de danger réalisée dans le cadre de ce dossier prend en compte les voies de communication, les locaux industriels ou commerciaux, l'habitat individuel, les ICPE (Bostik et Hexion), les terrains aménagés (parking) et les Etablissements Recevant du Public (gare). Les sources de danger ont été identifiées et classées en deux thématiques : les facteurs de risques liés à l'environnement naturel et les facteurs de risques liés à l'environnement humain.

Concernant les facteurs de risques liés à l'environnement naturel, il est à noter que les canalisations situées au sud du canal et les postes de Bailly et de GYPEX sont situés en zone inondable ainsi, la dalle du poste de Bailly sera surélevée d'au moins 40 cm par rapport au terrain naturel. Pour les facteurs de risques liés à l'environnement humain, il ressort que le projet se situe à proximité de voies de circulation et plus particulièrement les postes de Bailly et de GYPEX. Ainsi, le poste de Bailly sera implanté dans un bâtiment et une glissière de sécurité sera mise en place pour protéger le poste de GYPEX.

Le planning prévisionnel est le suivant : enquête publique durant l'hiver 2017 pour un début des travaux en avril 2017 et une mise en service en août 2017.

III Développement durable

1.1 Contrat global d'actions pour l'eau : réalisation d'une étude hydro- morphologique et écologique des affluents rive gauche de l'Oise – signature d'une convention de partenariat

Monsieur TASSIN rappelle que la Communauté de Communes des Deux Vallées s'est engagée en 2014 dans le Contrat Global d'Actions pour l'Eau. Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Dans le cadre de ce contrat, la CC2V a inscrit la réalisation d'une étude hydro-morphologique et écologique des affluents sur la rive gauche de l'Oise. En contrepartie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie finance prioritairement les actions inscrites au contrat. Cette étude, portée par la CC2V, serait menée en coopération avec l'ONF (Office National des Forêts) et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Les objectifs de l'étude sont multiples :

- Identifier et analyser les problématiques et dysfonctionnements des affluents en rive gauche de l'Oise,
- Recenser les moyens d'action pour y remédier,
- Etre un appui pour l'élaboration d'un programme d'action.

Le service Environnement propose de porter administrativement et financièrement l'étude pour le compte des autres partenaires, ONF et CCPN à travers une convention.

La CC2V sollicite financièrement l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 80 % du montant global HT (80 000€) pour la réalisation d'une étude hydro-morphologique et écologique des affluents en rive gauche de l'Oise, principalement en forêt de Laigue et d'Ourscamp-Carlepont.

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	TAUX	MONTANTS SUBVENTION
Agence de l'Eau Seine Normandie	80 %	64 000 €
Autofinancement (CC2V)	6 %	4 800 €
ONF	10.6 %	8 480 €
CCPN	3.4 %	2 720 €
RECETTES TOTALES HT		80 000 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

IV Culture et Sport

1.1 Demandes de subvention d'associations

Monsieur PASTOT explique que Thourotte Natation Sportive a participé à plusieurs championnats de France et demande trois subventions.

Il est précisé que ces demandes entrent dans les critères votés en conseil communautaire.

Association	Objet de la demande	Observations	Montant proposé
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France à Amiens de sport individuel du 21/07 au 25/07/2016	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	200,00 €
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France à Amiens de sport individuel du 27/07 au 31/07/2016	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	200,00 €
THOUROTTE NATATION SPORTIVE	championnat de France à Angers de sport individuel du 17/11 au 20/11/2016	1 athlète a participé au championnat de France. Subvention calculée à partir des justificatifs remis avec le dossier	200,00 €

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer trois subventions à Thourotte Natation Sportive.

V Questions diverses

Monsieur le Président explique qu'il a demandé une audience auprès de Madame la Ministre, Estelle GRELIER, pour soulever le problème du transfert de compétences des ZAE.

Elle a précisé que la Loi s'appliquait à tout le monde mais a bien compris « notre problème ». La CC2V a fait valoir ses arguments et Madame la Ministre doit donner sa réponse prochainement.

Cependant, il y a peu d'espoir sur une issue favorable.

Revue de Sapeurs Pompiers

Monsieur le Président demande aux élus qui souhaite recevoir la revue des Sapeurs-Pompiers en juillet prochain ?

La date pourrait être fixée au 9 juillet.

La réflexion est lancée, la décision sera prise lors du prochain conseil communautaire.

La séance est levée.